



Délibération
N° 2025-024

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL DU LOCAL SITUE AU 1^{ER} ETAGE DE L'IMMEUBLE SIS AU
29 ROUTE DU CAP CONCLU AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE ETIC

Date de la convocation : 23 Mai 2025

SEANCE DU 27 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le VINGT SEPT MAI à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle , M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme GHELARDINI Vanina.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 7	Représentés : 2
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 06 mars 2023, le conseil municipal avait décidé de conclure avec la société E.T.I.C. 1 représentée par M. DELOUTRE Georges, un bail précaire pour un local situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 29 route du cap.

Ce bail avait une durée de deux ans à compter du 01 juin 2023 pour un loyer de 450 euros TTC mensuels auxquels s'ajoutaient les charges et autres taxes liées à ces locaux.

Ce bail arrivant donc à terme le 31 mai 2025, Madame le Maire propose son renouvellement à compter du 01 juin 2025 pour une période de 6 mois renouvelable 1 fois, dans les mêmes conditions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20250527-2025-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- ✓ D'approuver la proposition de Madame le Maire.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le contrat de bail commercial précaire au 29 route du Cap avec M. Deloutre Georges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI